



COMPTE- RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2018

L'an deux mil dix- huit, le Mardi 13 Mars à 20 heures 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Julien DEMAZURE, Maire

Etaient présents : MM. DEMAZURE, ANNE, Mme HOOREMAN, Mme DEMAZURE, M. VENAT, Mme LEHERICEY, MM. MULOT, BRISBOUT, Mme LECLUSE, MM. RUCAR BUNEL, Mme LEGRAVEREND, M. DENOYELLE, Mme BRUNET formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : M.REMILLIER-LONGUEVILLE (Pouvoir à Mme LEHERICEY), Mme ROBAC (Pouvoir à Mme DEMAZURE), Mme DUCHEMIN (Pouvoir à M. BUNEL) , Mme VEYRES (Pouvoir à M. ANNE), M. PATEY (Pouvoir à G. HOOREMAN)

Mme LEHERICEY est désignée secrétaire de séance.

Soit 14 présents, 19 votants

M. DEMAZURE accueille les conseillers. Il énonce les pouvoirs qui ont été attribués par les membres absents et décline l'ordre du jour.

APPROBATION COMPTE- RENDU
Séance du 14 Décembre 2017

En l'absence d'observations, le compte- rendu est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement en augmentation par rapport à 2016, finalité d'une maîtrise rigoureuse des dépenses et M. DEMAZURE en remercie tous les acteurs.

L'effort consenti sur les décorations de Noël (-14k€) et sur le choix par les aînés ou bien de participer au repas de Noël ou bien de recevoir un colis a largement contribué à ce résultat.

M. DEMAZURE en rappelle l'importance puisque son affectation permettra d'abonder le budget d'investissement 2018 l'autofinancement des projets.

M. ANNE, au fil de la présentation du compte administratif, souligne que les réalisations sont conformes, globalement, aux prévisions budgétaires.

Compte administratif 2017(délibération n°01/2018)

Le compte administratif, en tout point conforme au compte de gestion est adopté à l'unanimité (M. DEMAZURE, Maire, comme le prévoit les textes, ne prend pas part au vote).

RESULTATS DE CLOTURE 2017

FONCTIONNEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
Soldes à la clôture 2017	2 021 922,51	2 111 121,57
Excédent 2016 reporté		96 497,72
Totaux à la clôture 2017	2 021 922.51	2 207 619.29
Résultat 2017		+ 185 696.78(1)

INVESTISSEMENT hors RAR	Dépenses en €	Recettes en €
Soldes à la clôture 2017	402 438.11	435 914.65
Résultat 2016 reporté (déficit)	205 653.32	
Totaux à la clôture 2017	608 091.43	435 914.65
RESULTAT 2017 hors RAR (déficit)	-172 176.78 (2)	

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2017 : (1)-(2) : +13 520€

INVESTISSEMENT avec RAR	Dépenses en €	Recettes en €
Soldes à la clôture 2017	608 091.43	435 914.65
RAR	2 904.00	11 658.93
Totaux à la clôture 2017	610 995.43	447 573.58
RESULTAT 2017 (déficit)	-163 421.85	

L'affectation des résultats 2017 au Budget primitif 2018 (pour rappel : résultat de fonctionnement 2017 : +185 696.78 €) est votée :

- 96 406.43€ en 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » (Recette d'investissement)
- 89 290.35€ en 002 « Excédent de fonctionnement reporté » (Recette de fonctionnement).

Le déficit d'investissement de 172 176.78€ sera repris à l'article 001 du Budget Primitif 2018.

Budget primitif 2018 (délibération n°002 à 006/2018)

M. ANNE précise que toutes les commissions se sont réunies avant que la commission finances procède aux arbitrages.

Il présente à l'assemblée un diaporama synthétisant et illustrant le budget et qui en retrace, notamment, l'historique depuis 2013. Il rappelle que la forte augmentation constatée en 2015 (+9.63%) est la conséquence de la compensation à payer à la Métropole.

Soucieux de la maîtrise des dépenses, en 2018, le budget de fonctionnement est en baisse de 0.89%.

Le résultat de fonctionnement 2017 abonde la section d'investissement à hauteur de 96 406.08€, permettant ainsi de réaliser les acquisitions ou travaux suivants :

- Numérique aux écoles
- Construction d'un skate- park
- Réfection des façades de la salle polyvalente
- Camion benne aux services techniques
- Remplacement à la crèche de la structure de jeux extérieure

Après avoir répondu aux questions de Mme LECLUSE portant sur des imputations comptables, sur les taux d'intérêt des emprunts, les subventions à attribuer en 2018 à chacune des associations sont déclinées, étant rappelé qu'une baisse a été constatée en 2016 suite à la répartition par le Comité des Fêtes de son actif.

M. DEMAZURE souligne :

- Augmentation de la subvention aux « Amis du Chandoiseau » suite à l'ouverture d'une section randonnée : 1 100€
- Baisse de la subvention à « Europe inter échanges » (417€) qui dispose actuellement de 43 000€ de liquidités ! En parallèle, la participation de la commune au Comité de Liaison des Elus est aussi revue à la baisse, ce Comité disposant de 16000€ pour un budget annuel de 5 000€.
- Baisse de la subvention aux « Anciens Combattants » : 300€ car la municipalité prendra à sa charge en 2018 les actions autour du Centenaire de la Première Guerre Mondiale
- Augmentation de la subvention au « Centre Multiloisirs Neuvillais » qui a été contraint de faire appel à une comptable afin de faire réaliser les paies des animateurs et intervenants en lieu et place de Mme LEGRAVEREND, bénévole au sein de l'association. A ce jour le CMN compte 285 adhérents dont les trois-quarts sont Neuvillais : 2 500€
- Augmentation de la subvention à l'Association « ABEIL » qui fêtera en 2018 ses dix ans : 2150€
- Maintien de la subvention à l' « ASCO » au regard des activités mises en place : 1000€

- Augmentation de la subvention à l' « APE'CO » au vu du dynamisme de cette association de parents d'élèves qui organisent des actions pour les écoles et notamment la classe de découverte : 150€
- Maintien de la subvention à « LUDENS » (500€) qui organise gratuitement le Festival de Jeux à La Neuville Chant d'Oisel et une soirée jeux une fois par trimestre à la bibliothèque
- Maintien de la subvention au « Club Sainte Lucie » pour l'organisation de la course cyclotouriste en partenariat avec Quincampoix : 1000€
- Les montants par élève attribués aux coopératives scolaires ont été ramenés à 2€ par élève au lieu de 3.50€ soit 192€ pour la maternelle et 364€ pour l'élémentaire largement compensés par la mise en place du numérique aux écoles (7133€) et la prise en charge des frais de transport pour la classe de découverte (1450€)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (en €)	
011 Charges à caractère général	455 288
012 Charges de personnel	1 023 298.85
014 Atténuation de produits	236 613
65 Autres charges de gestion courante	75 932
66 Charges financières	45 956.50
67 Charges exceptionnelles	200
TOTAL	1 837 288.35
RECETTES (en €)	
013 Atténuations de charges	33 237
70 Produits des services	299 968
73 Impôts et taxes	788 468
74 Dotations et participations	584 351
75 Autres produits de gestion courante	28 458
76 produits financiers	13 016
77 Produits exceptionnels	500
002 Résultat 2017 reporté	89 290.35
TOTAL	1 837 288.35

INVESTISSEMENT

DEPENSES (en €)	
16 Remboursement d'emprunts	255 879.74
20 Immobilisations incorporelles	15 000
204 Subventions d'équipement versées	30 330
21 Immobilisations corporelles	167 912.22
001 Déficit 2017 reporté	172 176.78
TOTAL	641 298.74
RECETTES (en €)	
10 Dotations, fonds divers et réserves	24 206
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	96 406.43
16 Produit des emprunts	148 479
27 Autres immobilisations financières	46 076
13 Subventions d'investissement	76131.31
024 Produits des cessions	250 000
TOTAL	641 298.74

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2018 tel que présenté et adopte le principe de fiscalisation des participations au SILG (10200€) et au SIDEAL (82 000€).

Concernant le SIDEAL, M. DEMAZURE informe le conseil municipal que des travaux de rénovation pour un montant de 2M€ de la piscine de Pont Saint Pierre sont prévus. Il rappelle aussi le projet de construction d'une piscine sur le Plateau Est et souligne qu'il conviendra de prendre une décision à cet égard. En effet, si à terme et dans l'hypothèse où la MRN viendrait à prendre la compétence « Piscine », il y aurait intérêt à sortir du SIDEAL car nous serions impactés sur le montant de nos transferts de charges vers la Métropole. Or la collectivité ne pourrait, à la fois

participer au SIDEAL et à la fois supporter la charge liée à la reprise de compétence par la Métropole.

Il ajoute qu'en l'état actuel, seule la piscine d'Elbeuf est réputée d'intérêt métropolitain et que la MRN refuse de reprendre cette compétence.

DEMANDES DE SUBVENTION (délibérations n°007/2018 à 016/2018)
--

M. DEMAZURE sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de demander, dans le cadre des projets d'investissement inscrits au budget primitif 2018 les subventions suivantes :

❖ Accès au numérique aux écoles

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Montant HT des acquisitions	5 944.60€
Montant TTC des acquisitions	7 133.52€
Subvention demandée : DETR 30%	1 783.38€

❖ Construction d'un skate- park

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- Le Département
- Métropole Rouen Normandie

Montant HT des travaux	60 866.30€
Montant TTC des acquisitions	73 039.56€
Subvention demandée : DETR 30%	17 959.89€
Subvention demandée : Le Département 25%(plafond 40 000€ HT)	10 000.00€
Subvention demandée : MRN (FSIC : 20%)	12 173.26€

❖ Rénovation des façades de la salle polyvalente

- Métropole Rouen Normandie

Montant HT des travaux	23 129.75€
Montant TTC des travaux	27 755.70€
Subvention demandée : MRN FAA	6 938.92€
Subvention demandée : MRN FSIC	4 625.95€

❖ Acquisition d'un camion aux ateliers municipaux

- Le Département

Montant HT	14 166.67€
Montant TTC	17 000€
Subvention demandée : DEPARTEMENT 25%	3541.67€

❖ Structure de jeux à la crèche

- Caisse des Allocations Familiales

Montant HT	10 751.51€
Montant TTC	12 901.81€
Subvention demandée : CAF 70%	7 526.06€

❖ Cavité souterraine

M. DEMAZURE informe le conseil municipal qu'une suspicion de cavité souterraine s'est déclarée au niveau du Chemin Rural n°52, au droit d'une canalisation, étant précisé à Mme LECLUSE que ce phénomène n'est pas en lien avec la bêteoire.

Un arrêté municipal en interdit la circulation. Des études afin de connaître l'origine et l'étendue de ce désordre ont été lancées. Des subventions à la fois pour les frais d'investigation et à la fois pour l'éventuel comblement peuvent être obtenues.

Les demandes sont faites, dans un premier temps pour financer les études, s'ensuivront des demandes pour le comblement si nécessaire.

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- Le Département

Montant HT des études	4830
Montant HT du comblement éventuel	Sera connu au terme de l'étude
Montant TTC des études	5796
Subvention demandée sur les études : DEPARTEMENT 40%	1932
Subvention DETR 30% :	1 449

M. DEMAZURE précise que le désordre s'étendant aussi pour partie sur le domaine privé, il a été demandé à l'aménageur foncier de prendre à sa charge la moitié des frais d'études soit 5796€ TTC et la moitié des éventuels frais de comblement qui en découleront.

❖ Complément de subvention 2017 : rénovation des façades de l'école élémentaire

M. DEMAZURE rappelle à l'assemblée que la MRN a, en 2017, apporté son concours financier pour les travaux de rénovation et d'isolation des façades à l'école élémentaire. Or au vu des financements obtenus, la MRN est en mesure de nous fournir un financement complémentaire de 2 729.78€ pour cette opération, modifiant ainsi le plan de financement de ladite opération :

Montant HT des études	4830
Montant HT du comblement éventuel	Sera connu au terme de l'étude
Montant TTC des études	5796
Subvention demandée sur les études : DEPARTEMENT 40%	1932

Ces délibérations sont entérinées à l'unanimité.

CARTE D'ACHAT PUBLIC (délibération n°017/2018)

M. DEMAZURE fait part des difficultés rencontrées auprès de certains fournisseurs qui refusent les règlements par virement administratif, notamment quand il s'agit d'effectuer des « petits » achats et plus particulièrement au moment de l'organisation de la fête communale.

Il propose donc d'obtenir auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie une carte d'achat public dont la cotisation annuelle est de 50€, assortie d'une commission sur flux à chaque transaction. Il précise que l'utilisation de ce moyen de paiement restera à la marge.

M. DEMAZURE sera désigné comme utilisateur et porteur de la carte qui n'est, en aucun cas, une carte de retrait mais une carte de paiement auprès de fournisseurs référencés.

Il ajoute, par ailleurs, qu'elle ne pourra être utilisée qu'après bon de commande et engagement comptable fournis par la Mairie.

Les conseillers municipaux adoptent ce nouveau moyen de paiement.

VENTE DE LA MAISON MERCIER (délibération n°018/2018)

M. ANNE retrace la procédure de mise en vente de la Maison Mercier :

- Annonce sur «Leboncoin »
- Affichage sur le mur au droit de la propriété- visible de la rue des Andelys
- Visite organisée avec des potentiels acquéreurs (au nombre de 4)
- Offre d'achat sous pli cacheté à déposer à la Mairie avant le 2 Mars 2018
- Réunion d'une commission pour ouverture des plis

Au terme de cette procédure, une seule offre a été faite au prix de 256 110€ nets vendeurs. Considérant l'estimation faite par le service des Domaines, il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable à l'offre d'achat faite par M. & Mme David VINCENT.

Pour répondre à Mme LECLUSE, M. DEMAZURE informe les conseillers que l'acte sera signé chez Maître Charles-Patrice LECONTE, notaire à Boos, dans les meilleurs délais et que les acquéreurs ont d'ores et déjà le financement.

M. ANNE précise que les acquéreurs ont obligation de se conformer à la convention PALULOS qui grève ce bien et ont obligation de garder les actuels locataires.

La vente, à l'unanimité du Conseil, est consentie à M. et Mme David VINCENT aux conditions ci-dessus énumérées.

GESTION DU PERSONNEL

REMUNERATION DES ANIMATEURS (délibération n°019/2018)

M. DEMAZURE rapporte à l'assemblée les difficultés à recruter et fidéliser des animateurs vacataires qui trouvent ailleurs des conditions de rémunération plus intéressantes.

Il précise que leur rémunération n'a pas augmenté depuis 2008 (délibération n°049 du 24/06/2008).

Le conseil Municipal vote- à l'unanimité- la nouvelle grille de rémunération applicable à compter de ce jour :

Fonctions	FORFAIT JOURNALIER AU 13/03/2018	FORFAIT JOURNALIER ACTUEL
Directeur adjoint BAFD et adjoint stagiaire BAFD,	50€	46
Animateur BAFA	45€	37
Animateur stagiaire BAFA	35€	27
Forfait nuit de camping	11€	11

QUESTIONS DIVERSES

1. M. BUNEL prend la parole et se fait l'écho des commerçants qui sentent une baisse de fréquentation du marché hebdomadaire et rapporte que plusieurs neuvillais lui ont signalé venir moins régulièrement en raison de l'augmentation des prix pratiqués par les vendeurs. M. DENOYELLE souhaite savoir ce que l'on doit faire face à ce constat, et M. DEMAZURE propose une réunion avec les marchands pour relancer la communication et sensibiliser les commerçants sur les prix pratiqués. M. DENOYELLE souligne qu'on n'aura jamais à La Neuville Chant d'Oisel les mêmes prix que sur les grands marchés et invite les conseillers à venir plus régulièrement sur le

marché, ce à quoi M. DEMAZURE répond que la municipalité est là pour impulser et que les marchands doivent être acteurs.

D'éventuels clients regrettent que les paiements en carte bancaire ne soient pas acceptés par les commerçants.

Par ailleurs et concernant les conteneurs à poubelles sur la place du marché, M. BUNEL a fait le constat que d'autres personnes déposaient des déchets en tout genre dans ces mêmes conteneurs (siège auto bébé par exemple...)

Une réunion bilan sera donc organisée pour tenter de retrouver une nouvelle dynamique ;

2. Mme LECLUSE réitère sa demande de diffusion de compte- rendus à l'issue des réunions de commissions.
3. M. BUNEL souhaite revenir sur la décision qui a été prise de ne pas faire évoluer, cette année, le logiciel de gestion de la bibliothèque, et exprime le regret de ne pas avoir pu approfondir collectivement le sujet dans les délais budgétaires impartis. M. DEMAZURE précise cependant que ce projet n'a pas été abandonné. L'équipe municipale s'est simplement donné un peu de temps pour étudier sérieusement la question du remplacement ou non de ce logiciel de gestion de la bibliothèque au regard des besoins réels et des capacités des différents types de logiciels proposés.

LA SEANCE EST LEVEE A 23H00

LE MAIRE




Julien DEMAZURE